

05/12/2023

**Nouvelle offre  
des transports  
publics  
transfrontaliers  
et du Transport à  
la Demande  
LES POINTS  
ESSENTIELS**

Les élus sont heureux de vous annoncer que, dans le cadre de sa compétence mobilité, l'offre en Transports Publics Genevois (TPG) et Transports Publics de la région Nyonnaise (TPN) sur notre territoire évolue et s'améliore.

L'Agglo agit pour les mobilités sur son territoire en faisant appel aux délégations de service public, confiées au TPG avec le renfort de sous-traitants (Régie des Transports de l'Ain, Gembus et Globle Limo) et aux TPN, avec le renfort d'ABG.

Malgré l'augmentation des coûts, Pays de Gex agglo dont la mobilité représente près de 30% de son budget total, a su maintenir ses lignes de bus mais aussi étoffer et affiner son service grâce à des efforts importants afin de répondre aux besoins des Gessiens.

Ainsi, à compter du 10 décembre, une nouvelle offre sur les lignes transfrontalières voit le jour.

**Les Transports Publics Genevois (TPG)**

● **Nouvelle ligne 67**

Une nouvelle ligne de bus, la ligne 67, relie le Pays de Gex à la Suisse au départ de Crozet jusqu'à Meyrin-Gravières, en passant par Chevry, Pregnin, Saint-Genis-Pouilly, le CERN et l'hôpital de la Tour. Elle permet une correspondance avec les trams 14 et 18 et propose un bus toutes les 35 minutes en heures de pointe, et toutes les heures en heures creuses, jusqu'à minuit.

● **La ligne F devient la ligne 60**

La ligne F devient la ligne 60. Peu de changements sont à prévoir. Les horaires définitifs seront mis en place le 1er avril 2024 lorsque les travaux de la route des Nations seront terminés.

À noter que la ligne 60 dessert toujours la gare Cornavin mais se verra dans l'incapacité de le faire à partir du début des travaux prochains de la gare.

● **Nouvelle ligne 61**

Une ligne plus rapide et directe est mise en place progressivement en complément de la ligne 60 et dessert Gex, Cessy, Ferney et Cornavin. Elle opère aux heures de pointe du lundi au vendredi à raison de six courses pour Cornavin et cinq courses pour Gex le matin ainsi que cinq courses pour Cornavin et huit courses pour Gex le soir. Elle ne dessert en revanche pas Cessy, Les Hauts, Cessy, Saint-Denis, Côte du Moralay et Ferney,

mairie. Une montée en puissance de cette ligne est prévue à partir d'avril 2024

- **Ligne 69, anciennement ligne T.**

La ligne T (Challex - La Plaine) devient la ligne 69.

- **Ligne 68**

La ligne 68 dont le terminus en France se situe à Val Thoiry, passe en ligne articulée de 18 m de long, permettant un passage de 70 à 110 places au printemps 2024.

La ligne 68 verra également son tracé modifié côté suisse, en desservant désormais la Zimeysa, ainsi que Meyrin Gare, permettant une connexion avec le Léman Express. L'hôpital de La Tour aura également son arrêt sur la ligne. La ligne sera également renforcée le soir, avec un bus toutes les 30 min de 21h à 1h de Blandonnet jusqu'à Jean Monnet, au lieu de toutes les heures actuellement. Enfin concernant le samedi, il y aura désormais un bus toutes les 30 min de 13h à 20h, au lieu de 45 min.

- **Les lignes 66, 64 et K**

Maintient de l'offre en l'état.

- **Ligne 52**

La ligne 52 est prolongée jusqu'à Versonnex, village, permettant une connexion au Léman Express en gares des Tuileries et ou de Genthod-Bellevue. Un aller-retour est également ajouté entre midi et 14h.

- **Le réseau nocturne TPG**

Le réseau Noctambus laisse place au réseau nocturne. La plupart des lignes transfrontalières circulent la nuit comme le jour, selon la même nomenclature, du vendredi au samedi, du samedi au dimanche ainsi que du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier.

Les horaires et autres informations détaillées sont à retrouver sur le site des TPG <https://www.tpg.ch/fr/reseau-2024>

Le billet à l'intérieur de la zone 240 et 250, correspondant au territoire du Pays de Gex, évolue à 1.60 € pour les adultes, et à 1.30 € pour les jeunes. Concernant les billets Léman Pass frontalier entre le Pays de Gex et Genève, le prix d'un billet adulte augmente à 4.70 € et 3.40 €

pour les jeunes. Cette augmentation est due à l'évolution du taux de change entre l'euro et le franc suisse, le coût en CHF, lui, n'évolue pas.

### **Les Transports Publics de la région Nyonnaise (TPN)**

Les TPN (Transports publics de la région nyonnaise) assurent désormais l'exploitation des lignes 814 et 818 en direction respectivement de Coppet et de Nyon.

- **Ligne 814 (entre Divonne et Coppet)**

Pour le confort des usagers, la ligne 814 est maintenant desservie par des bus articulés, permettant d'avoir davantage de places assises et debout. Le terminus de la ligne est désormais toute la journée à Divonne, Arbère, permettant de mieux desservir ce quartier. Au terminus de Coppet, les correspondances sont toujours assurées avec les trains RegioExpress en direction de Genève ou Lausanne.

Le nombre de courses augmentent globalement de 10 allers/retours en journée et le soir :

- En journée, un bus toutes les 30 minutes entre 11h30 et 14h30, au lieu d'un bus toutes les heures.
- En soirée, un bus toutes les heures jusqu'à 00h30, au lieu de 22h précédemment.

- **Ligne 818 (entre Gex, Divonne et Nyon)**

L'offre entre Gex, Divonne et Nyon est doublée avec 12 allers/retours par jour au lieu de 6 allers/retours. Soit un bus toutes les 30 minutes, entre 5h45 et 8h15 le matin, et 16h30 et 19h00 le soir.

- **Ligne 818 (entre Gex et Divonne)**

La ligne 814 n'est plus prolongée jusqu'à Gex en heures de pointe, mais ses courses sont reprises sur la ligne 818. En conséquence, la cadence entre Gex et Divonne est maintenue à un bus toutes les 30 minutes, uniquement en heures de pointe.

- **Ligne 814 + ligne 818 (entre Gex et Coppet)**

Le trajet entre Gex et Coppet nécessite désormais un changement à Divonne, Ancienne Gare, entre la ligne 818 et 814. Les bus du 814 attendront autant que possible les bus du 818 en cas de retard de ce dernier.

Grâce à des négociations importantes, l'Agglomération a obtenu la baisse du prix des billets transfrontaliers entre le Pays de Gex et le canton de Vaud. Le tarif pour un trajet Divonne - Coppet passe à 4,60 € pour les adultes, celui pour un trajet Divonne - Nyon s'élève à 5,40 € et enfin, un trajet Gex - Nyon ou Gex - Coppet baisse à 6.40 € (contre 10,40 € en 2023).

Les horaires et autres informations détaillées sont à retrouver sur le site des TPN <https://www.bustpn.ch/ch-fr>

### Le Léman Express

La gare de Pougny est desservie par le Léman Express. Un billet jeune s'élève désormais à 1.30 € et un billet adulte revient à 1.60 €.

### Le Transport à la Demande (TAD)

Pour répondre à la demande de transport en commun, notamment dans les communes qui ne bénéficient pas des lignes régulières, l'Agglo a mis en place le transport à la demande pour un tarif unique de 1,60 € par trajet.

- **Pour les communes de Divonne - Grilly - Sauvigny - Versonnex - Ornex - Échenevex et Segny**

À partir du 11 décembre 2023, le transport à la demande évolue vers un service de transport dynamique. Ce service vient remplacer la branche de la ligne 814 qui effectuait les trajets entre Maconnex, Arcades et Divonne, Ancienne Gare. Les arrêts desservis restent inchangés, mais à partir de cette date, les trajets sont à réserver via une application mobile ou par téléphone via une centrale de réservation.

Le service s'étend également à la commune d'Échenevex avec deux arrêts permettant aux habitants de rejoindre l'arrêt Segny Centre et ainsi emprunter les lignes 60 et 61.

- **Pour les communes du Sud (de Saint Genis Pouilly à Léaz)**

Les arrêts desservis restent inchangés, mais à compter du 11 décembre 2023, les trajets sont à réserver, là aussi, via l'application mobile ou par téléphone via la centrale de réservation. Une nouvelle destination La Plaine, Gare, est ajoutée, permettant les correspondances avec le Léman Express.

La réservation des TAD est effectuée en temps réel et le véhicule arrivera dans la demi-heure. La position du véhicule peut être suivie via

l'application, jusqu'à 30 min avant l'arrivée. Les réservations peuvent se faire pour un départ le jour même, ou être anticipées jusqu'à 15 jours à l'avance.

Le service fonctionne du lundi au vendredi, de 6h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 18h. Pendant les heures de pointe (7h00-9h00 et 16h30-18h30), en raison des contraintes de trafic routier, il est recommandé d'anticiper son trajet car le délai de prise en charge peut être allongé.

Comme actuellement, la réservation par téléphone est disponible uniquement du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. En dehors de ces horaires, la réservation en ligne reste possible.

Patrice Dunand, président de l'Agglomération et président du GLCT Transports au titre de son mandat de conseiller régional s'est félicité de ces avancées et a notamment déclaré :

*« D'importantes négociations ont permis de limiter l'explosion des coûts initialement envisagés. L'ensemble des acteurs de la mobilité gessienne et, avant tout, les Gessiens pourront se satisfaire d'une offre de transport en commun préservée et même améliorée là où les besoins les plus vifs se faisaient ressentir. Cette nouvelle offre est le fruit d'un important travail de concertation avec les communes gessiennes, ce qui a permis de faire un pas de plus dans notre recherche permanente d'optimisation des services au public dans les contextes budgétaires que l'on connaît. »*